

- **Madame N'DA BENDE Nadia, représentant Son Excellence Madame Dominique OUATTARA, Première Dame de la République de Côte d'Ivoire, Présidente du Comité National de Surveillance des Actions de Lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants (CNS) ;**
- **Madame Svenja SCHULZE, Ministre de la Coopération Economique et du Développement et Monsieur Hubertus HEIL, Ministre du Travail et des Affaires Sociales de la République Fédérale d'Allemagne ;**
- **Monsieur Gilbert HOUNGBO, Directeur Général de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;**
- **Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et représentants du Corps Diplomatique accrédités en Côte d'Ivoire ;**
- **Mesdames et Messieurs, en vos rangs, grades et qualité ;**
- **Chers amis de la Presse ;**
- **Mesdames et Messieurs,**

C'est pour moi un réel plaisir de prendre la parole à l'occasion de cette session de haut niveau sur le thème « Eliminer le travail des enfants et promouvoir le travail décent dans les chaînes de valeur du cacao en Côte d'Ivoire ».

Je voudrais au nom du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA et de l'ensemble de son Gouvernement conduit par Monsieur Patrick ACHI, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, vous souhaiter à toutes et à tous la bienvenue à cette importante activité qui traite la question du bien être humain.

Qu'il me soit permis d'adresser mes salutations et mes sincères remerciements à mes homologues de la République Fédérale d'Allemagne ainsi qu'au Directeur Général de l'OIT pour la visite de travail

qu'ils effectuent en Côte d'Ivoire dans le cadre du renforcement de la coopération avec notre pays dans les domaines de la durabilité des chaînes d'approvisionnement, des conditions du travail décent et de la lutte contre le travail des enfants.

Je salue également les délégations tripartites des pays frères qui sont à Abidjan depuis le mercredi dernier pour prendre part à la conférence régionale ACCEL-Africa de partage de connaissances et de renforcement du partenariat sur l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

J'associe à ces remerciements, tous les partenaires techniques et financiers ainsi que tous les acteurs engagés à nos côtés dans le noble combat de la justice sociale et

de la durabilité de l'économie des chaînes d'approvisionnement agricole.

**Distingués invités ;**

**Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais à présent vous partager notre vision sur les problématiques autour desquelles nous sommes rassemblés ce jour et qui nous préoccupent tous à juste titre.

Il s'agit notamment de la promotion du travail décent et de la lutte contre le travail des enfants pour assurer la durabilité des chaînes d'approvisionnement.

Pour apporter des réponses durables à ces préoccupations légitimes, la Côte d'Ivoire, sous le leadership éclairé de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, met en œuvre des politiques et programmes à même d'opérer des transformations structurelles qui, par leurs résultats avérés, impactent positivement notre société et notre économie.

A ce titre, la Côte d'Ivoire a ratifié plusieurs instruments de l'OIT dont le Protocole relatif au Travail forcé.

Le Code du Travail, adopté en 2015, a, entre autres, renforcé la protection des droits fondamentaux au travail et promu la santé et sécurité au travail, la protection sociale et le dialogue social.

Notre pays a mis en œuvre de 2017 à 2020 son deuxième cycle de Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD) qui s'articulait d'une part autour de l'accroissement des opportunités d'emploi productif, décent et durable pour les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap et d'autre part autour du renforcement de la protection des travailleurs.

Le troisième cycle de PPTD est en cours de formulation.

Par ailleurs, grâce aux réformes menées par le Président de la République depuis 2012, notre système de protection sociale s'est étoffé avec de nouveaux instruments de protection Sociale que sont la Complémentaire par capitalisation instituée au profit des Fonctionnaires et Agents de

l'état, le RSTI qui a réparé une injustice sociale dont était victime les travailleurs du secteur informel qui n'avaient pas de couverture sociale et la CMU obligatoire qui permet à tous les résidents de se soigner qualitativement et à moindre coût.

Cette réforme a permis d'assainir les finances de nos institutions de prévoyance sociale que sont la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale pour le secteur privé et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat pour le secteur public. Elles ont renoué avec les excédents de gestion ce qui leur permet de payer à bonne date les prestations dues aux assurés et de faire des placements rentables pour maintenir leur équilibre financier.

Notre système de protection Sociale va s'enrichir très prochainement avec les nouvelles réformes en cours de réalisation sous peu telle qu'instruit par SEM le Président de la République. Elle concerne, entre autres, la mise en place d'un régime d'assurance chômage, du régime de la complémentaire par capitalisation pour les travailleurs du secteur privé formel et de l'épargne logement.

Comme vous pouvez le constater, Son Excellence Monsieur le Président de la République qui met l'homme au cœur de sa politique, fait de l'extension de la couverture sociale l'une des principales priorités de son programme de gouvernement intitulée « la Côte d'Ivoire solidaire. »

**Distingués invités ;**

**Mesdames et Messieurs,**

Depuis ma nomination en qualité de Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, en conséquence de ce qui précède, j'œuvre, avec mes équipes, à la promotion constante de l'accès de toutes les populations vivant dans notre beau pays aux instruments de protection sociale mis à leur disposition par le Gouvernement.

À cet effet, mes équipes et moi, nous nous sommes engagés pour le Président Alassane OUATTARA, architecte de notre système de protection sociale, à faire de celui-ci la troisième religion de notre pays, tout comme le Président Félix Houphouët Boigny a fait de la Paix, la deuxième religion de notre pays.

Pour mes équipes et moi, cet engagement est un impératif catégorique à réaliser, car avec le Président Alassane OUATTARA, la hantise du quotidien et de la retraite disparaît structurellement à cause du système de protection sociale robuste, qu'il a offert à tous les résidents de notre pays.

Pour l'atteinte de cet objectif mes équipes et moi sommes engagés qu'il vente, qu'il pleuve, qu'il neige ou que le soleil brille de mille feux à parcourir le pays pour faire la promotion de tous les instruments de protection sociale existants dans notre pays.

Cette action que j'ai voulu forte et continue est menée à travers des campagnes de sensibilisation de proximité itinérantes dénommées « la Ronde du Social » et elle s'adresse à toutes les couches socio-

économiques au nombre desquelles les planteurs de café cacao dont le travail contribue grandement au rayonnement de notre économie.

C'est dans cet esprit que le 4 août 2021, à l'occasion de la cérémonie officielle marquant le lancement de l'Année Internationale pour l'élimination du travail des enfants, j'ai fait un plaidoyer auprès de Madame la Première Dame, en lui demandant de bien vouloir s'engager à nos côtés dans l'ambition de permettre aux agriculteurs de notre pays de bénéficier désormais d'une assurance maladie et d'une retraite.

Ce plaidoyer a eu un écho favorable auprès de Madame la Première Dame et de Son Excellence Monsieur le Président de la République.

À cet effet, SEM le Président de la République a décidé que les structures de gestion et de régulation des filières café, cacao, hévéa, palmier à huile, coton et anacarde paient, au titre de la Couverture Maladie Universelle, les cotisations des producteurs qui leurs sont affiliés.

Il s'agit là d'une décision et d'une avancée historique mais surtout d'une innovation majeure et l'opérationnalisation de notre système de protection sociale protecteur.

C'est le lieu pour moi encore et toujours de remercier Madame la Première Dame et Son Excellence Monsieur le Président de la République pour toutes ces mesures qui visent l'amélioration des conditions de vie des producteurs et qui contribuent efficacement à la lutte contre le travail des

enfants et à la durabilité des chaînes d'approvisionnement.

Cependant, cette mesure ne concerne que les producteurs. Elle ne prend pas en compte les conjoints et ayants-droits de ces derniers.

Aussi voudrais-je me tourner vers le Directeur général de l'OIT et les Ministres de la République Fédérale d'Allemagne qui nous font l'honneur de nous visiter, pour solliciter leur appui afin de demander aux multinationales et aux industriels qui interviennent dans les chaînes de valeur d'emboîter le pas au Gouvernement en contribuant aux cotisations sociales des producteurs au titre du RSTI et de leurs familles au titre de la CMU.

Simplement parce qu'en réalité les producteurs et les coopératives sont de fait leurs employés.

Honorables invités ;

Mesdames et Messieurs,

Le Gouvernement ivoirien, depuis 2011, a pris un ensemble de mesures vigoureuses pour éradiquer le phénomène du travail des enfants. Il s'agit :

- du renforcement de la coordination par la création du Comité Interministériel et du Comité National de Surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants ;

- du renforcement du cadre juridique par la prise de textes spécifiques, notamment la

loi portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants ;

- de l'adoption des plans d'actions nationaux qui adresse de manière structurelle les causes profondes du travail des enfants.

Dans le cadre de ces plans, la Côte d'Ivoire met en œuvre le Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en abrégé SOSTECl, créé par le décret n°2020-126 du 29 janvier 2020.

Le SOSTECl est le un mécanisme national de veille, d'alerte précoce, d'intervention et de décision dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants.



Il permet d'avoir une vue globale et analytique du phénomène, de disposer d'une base de connaissances sur le travail des enfants et d'avoir une meilleure connaissance des caractéristiques et des causes profondes du travail des enfants.

En outre, ce système permet de développer des stratégies de prévention et de protection durables des enfants en situation de travail ou à risque de travail et d'assurer une bonne coordination des actions initiées en la matière.

Sur ce point, je voudrais faire remarquer que vu que l'Etat a pris toutes les dispositions pour assurer la mise en œuvre d'un système national, inclusif et participatif avec la contribution de l'ensemble des parties prenantes, les entreprises et industries du secteur du cacao ne devraient

pas mettre en œuvre des systèmes parallèles au détriment du système national.

Je voudrais à ce sujet, appeler l'attention des pays partenaires d'Europe et des Etats Unis d'Amérique sur le fait que dans le cadre de la traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement, les entreprises et les multinationales ne sauraient être juges et parties.

Je reste convaincu que dans ce dispositif, le suivi du travail des enfants relève du rôle régalien de l'Etat.

C'est pourquoi je plaide auprès de nos partenaires pour un appui technique et financier conséquent en vue de la pérennisation du SOSTECI.

**Distingués invités ;**

**Mesdames et Messieurs,**

Notre pays est une école du dialogue social. Pour nous, il est un instrument de gestion par anticipation utilisé de concert.

Les centrales syndicales et le patronat peuvent l'attesté puisque c'est avec le dialogue social que nous sommes parvenus à signer deux trêves sociales de 5 ans chacune et augmenter à deux reprises également le montant du SMIG, qui est passé en fin d'année dernière de 60.000 à 75.000 FCFA.

Mon Pays, la Côte d'Ivoire est résolument engagée à tout mettre en œuvre pour

éliminer le travail des enfants et promouvoir le travail décent dans toutes les chaînes de valeur agricole, particulièrement dans celle du cacao.

Je me réjouis de pouvoir compter sur l'engagement, à nos côtés, de l'OIT et de la République Fédérale d'Allemagne dans ce noble combat pour une justice sociale dans notre pays et dans le monde.

Il me plaît à ce stade de mon propos et si vous en convenez, chers Madame Svenja SCHULZE, Ministre de la Coopération Economique et du Développement, Monsieur Hubertus HEIL, Ministre du Travail et des Affaires Sociales de la République Fédérale d'Allemagne et

Monsieur Gilbert HOUNGBO, Directeur Général de l'Organisation Internationale du Travail a qui je réitère le soutien personnel de SEM le Président de la République, que nous prenions ce jour rendez-vous avec l'histoire, notre histoire commune, en appelant, à partir d'Abidjan, à une coalition et à une alliance mondiale pour la justice sociale.

Nous le pouvons et le devons au monde agricole, à notre environnement et surtout à nos enfants qui ne veulent qu'aller à l'école pour être les dirigeants modèles du futur dans une planète où il fait bon vivre.

C'est sur cet appel que je voudrais clore mon propos en réitérant mes

remerciements à chacune des personnalités ici présentes.

**Je vous remercie de votre aimable attention**